

# RÈGLEMENT DU CONCOURS RÉGIONAL DE PERCUSSIONS PACA

## **ARTICLE 1 : LE CONCOURS**

Le 2<sup>ème</sup> concours régional de percussions PACA, organisé par l'association « Ça percute à », se déroule les 16 & 17 décembre 2006. La première épreuve, dite « épreuve éliminatoire » aura lieu le samedi au Conservatoire Municipal de Musique de Cannes et la deuxième épreuve, appelée « finale » aura lieu en public le dimanche, ~~Salle des Arlucs à Cannes la Bocca~~ **Salle MIRAMAR** à Cannes. Un plan d'accès se trouve sur [www.capercute.fr](http://www.capercute.fr)

## **ARTICLE 2 : LE JURY**

Le jury est composé de deux percussionnistes, M. Régis Famelart (directeur du conservatoire de Laon, compositeur et professeur de percussions) et M. Raphaël Aggery (percussionniste, membre des PCL) placés sous la présidence de Mme Véronique Poltz, compositeur et professeur d'écriture musicale.

## **ARTICLE 3 : ACCESSIBILITÉ**

Le concours est ouvert à tous les membres de l'association, sans limite d'âge, en règle de cotisation pour l'année 2006. Pour les candidats non membres, il est demandé d'adhérer à l'association. Pour cela, les candidats joindront au formulaire d'inscription au concours, le formulaire d'adhésion à l'association accompagné d'un chèque pour le règlement de la cotisation.

## **ARTICLE 4 : LES FORMULES**

Les candidats peuvent se présenter

- au concours de marimba uniquement
- au concours de duo multi-percussions uniquement
- aux deux concours, marimba et duo multi-percussions.

## **ARTICLE 5 : LES DUOS**

Les élèves formant un duo doivent donner un nom à leur duo. Ce nom devra apparaître dans le formulaire d'inscription au concours dans la case prévue à cet effet.

## **ARTICLE 6 : LIMITE D'ÂGE**

Chaque concours est divisé en 3 catégories :

Catégorie 1 : candidats âgés de maximum 13 ans inclus

Catégorie 2 : candidats âgés de 14 ans à 17 ans inclus

Catégorie 3 : candidats âgés de 18 ans et plus

L'âge pris en compte est celui du candidat à la date de l'épreuve éliminatoire du concours, soit le 16 décembre 2006.

Un candidat ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie par concours. S'il est inscrit aux deux concours, il peut choisir une catégorie différente pour chaque concours.

Un candidat peut s'inscrire dans une catégorie même s'il est en dessous de l'âge requis.

## **ARTICLE 7 : LIMITE DES INSCRIPTIONS**

Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions. Par contre, il y a un nombre limité de candidats par catégorie :

Nombre maximum de ...	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
candidats pour le marimba	15	15	8
duos multi-percussions	10	10	8

Lorsque le nombre maximum est atteint dans une catégorie, nous n'acceptons plus d'autres candidatures. Inscrivez-vous vite !

## **ARTICLE 8 : L'ORDRE DE PASSAGE DES ÉPREUVES**

1<sup>ère</sup> épreuve : samedi 16 décembre 2006 de 10h00 à 20h00

Pour la catégorie 1, le concours de marimba aura lieu de 10h00 à 11h00, suivi des duos de 11h00 à 12h30

Pour la catégorie 2, le concours de marimba aura lieu de 14h00 à 15h00, suivi des duos de 15h00 à 16h30

Pour la catégorie 3, le concours de marimba aura lieu de 17h00 à 18h30, suivi des duos de 18h30 à 20h00

Un tirage au sort aura lieu un quart d'heure avant le début de l'épreuve pour déterminer l'ordre de passage des candidats.

Aucune répétition prévue dans la salle avant la première épreuve.

2<sup>ème</sup> épreuve : dimanche 17 décembre 2006 à partir de 16h00

L'ordre de passage sera déterminé par les membres du jury et donné avec les résultats de la 1<sup>ère</sup> épreuve. Pour les candidats qui le souhaitent, il sera possible de répéter dans la salle avant la deuxième épreuve. Un planning (entre 10h00 et 15h00) sera établi d'un commun accord avec tous les candidats.

## **ARTICLE 9 : DÉLIBÉRATION**

Le jury délibérera à la fin de chaque épreuve. Ses décisions sont sans appel.

## **ARTICLE 10 : COMPTE RENDU**

Après chaque épreuve, un compte rendu et une appréciation seront donnés par les membres de jury aux candidats qui le souhaitent.

## **ARTICLE 11 : LES RÉCOMPENSES**

La liste des récompenses sera publiée sur le site Internet de l'association.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS**

L'association décline toute responsabilité quant aux agissements des candidats en dehors de leur passage de l'épreuve ainsi que de leur instrument personnel.

## ARTICLE 13 : LE PROGRAMME

### Concours de Marimba

#### Catégorie 1

1<sup>ère</sup> épreuve

Kampf der Samurai  
Funny Marimba Book 1  
N.J. Zivkovic  
Ed Gretel verlag

2<sup>ème</sup> épreuve

Vamos Maninha  
7 brazilian children song  
N. Rosauo  
Ed Pro percussao

#### Catégorie 2

1<sup>ère</sup> épreuve (choisir une pièce)

- Etude n°1 for marimba  
P. Smadbeck  
Ed Studio 4 production  
- Akimbo  
B. Moerlen  
Ed François Dhalmann  
- Ballade for Petra  
My funny matimba book1  
N.J. Zivkovic  
Ed Gretel verlag

2<sup>ème</sup> épreuve (choisir une pièce)

- Jungle walk  
D. Jarvis  
Ed South music company  
- Yellow after the rain  
Peters  
Ed Peters  
- Latigo  
B. Moerlen  
Ed François Dhalmann

#### Catégorie 3

1<sup>ère</sup> épreuve (choisir une pièce)

- Restless  
R'O Meara  
Ed Keyboard percussion publication  
- Scherzetto  
D. Steinquest  
Ed Studio 4 production  
- Le Vélo  
F. Dupin  
Ed Alphonse Leduc  
- L'écorce  
J.L. Rimey-meille  
Ed Alfonse prod

2<sup>ème</sup> épreuve (choisir une pièce)

- Astral dance  
G. Stout  
Ed Studio 4 prod  
- Dream of Cherry blossoms  
K. Abe  
Ed Zimmermann  
- Footpath  
D. Samuels  
Ed Orient point Music

### Concours de Duo Multi-percussions

#### Catégorie 1

1<sup>ère</sup> épreuve

A la fin de l'envoi  
12 pièces en duos et trios  
F. Jourdan  
Ed Alfonse production

2<sup>ème</sup> épreuve

Quel temps !  
13 pièces pour claviers avec accomp. rythmique  
R.Famelart  
Ed Alfonse production

#### Catégorie 2

1<sup>ère</sup> épreuve

Pourquoi pas  
N. Martynciow  
Ed Henry Lemoine

2<sup>ème</sup> épreuve

Idoines  
R. Famelart  
Ed François Dhalmann

#### Catégorie 3

1<sup>ère</sup> épreuve

Adue « à 8 pour 2 »  
6 duos pour peaux  
G. Bouchet  
Ed Alfonse production

2<sup>ème</sup> épreuve

La festa per due (3<sup>ème</sup> mouvement)  
N. Martynciow  
Ed Henry Lemoine

Les candidats joueront sur partitions originales, les photocopies sont interdites.

## ARTICLE 14 : LES INSTRUMENTS

L'association mettra à disposition des candidats plusieurs instruments de différentes marques ainsi qu'un plan à respecter pour les installations des duos. La liste et les plans seront disponibles sur le site Internet de l'association. Le candidat peut apporter ses instruments s'il le souhaite. Il faudra alors que toutes les installations soient prêtes avant le début de l'épreuve (être présent au moins une heure avant !) Dans ce cas, n'oubliez pas d'assurer vos instruments !

## ARTICLE 15 : LES FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 5 euros par candidat par concours. Ils sont à régler par chèque à l'ordre de l'association « Ça percute à » et à joindre au formulaire d'inscription au concours afin de valider votre inscription.

## ARTICLE 16 : ADRESSE POSTALE

M. Benjamin TURRILLO - Concours de percussions – 123, chemin des Hautes Ribes - 06130 Grasse